



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le 28 JAN. 2020
Réf. :

Messieurs les représentants de l'intersyndicale des sapeurs-pompiers professionnels,

Votre organisation syndicale poursuit un mouvement de grève depuis le 26 juin dernier. J'ai pleinement conscience qu'il résulte d'un malaise profond et ancien concernant les conditions d'exercice de vos missions, les évolutions de votre métier et la reconnaissance que vous attendez de votre engagement.

Conscient de ces difficultés, je vous ai écrit le 13 janvier pour dresser le bilan des avancées issues des échanges menés ces derniers mois. J'ai également demandé à mon directeur de cabinet de vous recevoir vendredi 17 janvier afin de faire le point sur les questions relatives aux retraites des sapeurs-pompiers professionnels dans le cadre du futur système universel de retraites.

Aujourd'hui, le moment me semble venu de prendre ensemble des engagements permettant de mettre un terme à la grève. Dans l'hypothèse où ce mouvement prendrait fin, je m'engage, pour ma part à mettre en œuvre les dispositions ci-dessous :

Sur la mission de secours d'urgence aux personnes :

Comme j'ai pu le rappeler à de nombreuses reprises, j'attache une réelle importance à ce que le travail mené avec la ministre des solidarités et de la santé puisse aboutir à une organisation du secours d'urgence aux personnes efficiente pour nos concitoyens, tout en vous permettant d'assurer aux mieux les missions qui sont les vôtres.

Les premières statistiques sur le sujet pour le second semestre 2019, montrent une baisse sensible de l'activité au niveau national, reflétant, je veux le croire, l'effet

des premières mesures prises. Je serai très attentif à la bonne marche des travaux dans ce domaine.

Sur la lutte contre les agressions envers les sapeurs-pompiers :

J'ai demandé la mise en œuvre d'un plan global de prévention et de lutte contre les agressions. J'ai pu constater que de multiples réponses ont déjà été apportées et mises en œuvre au sein des services d'incendie et de secours. Mais je veux, au travers de ce plan, élaborer une stratégie de réponse qui prenne en compte l'ensemble des dimensions de cette problématique et qui puisse être déployée de manière adaptée sur l'ensemble du territoire.

J'ai indiqué au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises que je souhaitais en valider le contenu avant la fin de l'année 2020. De plus, il devra créer, avant le 30 juin 2020, un observatoire national, au sein de sa direction générale, pour assurer un suivi beaucoup plus pertinent des événements. Vous serez associés aux travaux de conception ainsi que représentés dans l'organisation de cet observatoire.

Sur la prise en compte du risque de toxicité des fumées d'incendie :

Les derniers accidents industriels ont montré qu'il convenait de poursuivre et d'approfondir les travaux déjà engagés, tant pour l'amélioration des conditions de travail des sapeurs-pompiers en intervention, que pour leur protection en intervention et pour le suivi sur le long terme de leur santé. Aussi, j'ai souhaité le lancement d'une étude épidémiologique sur les risques liés aux fumées. Des concertations vont devoir être entamées afin d'en définir les contours, objectifs précis, conditions de réalisation et panel étudié. Vous participerez à cette étape de définition. Des contacts ont déjà été pris auprès de la CNRACL afin qu'elle nous apporte son expertise et nous accompagne dans l'ensemble de ces démarches.

De plus, j'ai demandé à ce que ce risque soit intégré et fasse évoluer la doctrine comme la conception des nouveaux équipements de protection individuels. Ainsi, je souhaite que vous soyez mieux protégés dans les actions de lutte contre l'incendie que vous menez.

Sur la prise en compte du caractère dangereux de votre métier, dans le cadre de la retraite :

Je vous confirme que, dans le cadre de la mise en œuvre du système universel de retraite, les sapeurs-pompiers professionnels verront leurs fonctions relever de celles qui justifient, en raison des risques particuliers qu'elles comportent pour les agents ou pour les tiers et des sujétions qu'elles impliquent, un âge légal de départ à la retraite anticipé et dérogatoire du droit commun.

La portabilité des droits à départ anticipé, qui constitue un élément nouveau et favorable aux personnels dans le nouveau système est acquise dès lors qu'une condition de durée d'exercice effectif de ces missions est satisfaite.

En outre, la bonification dite du cinquième sera remplacée par une surcotisation de l'employeur, pour garantir le niveau moyen actuel des pensions.

Sur la reconnaissance de votre engagement :

Conscient de votre engagement quotidien et soucieux de vous apporter la reconnaissance nécessaire, j'ai souhaité donner une suite favorable à votre revendication indemnitaire, en permettant la revalorisation de l'indemnité de feu à hauteur de 6 points. J'ai engagé les procédures prévues par les textes pour modifier en ce sens le décret encadrant le régime de l'indemnité de feu.

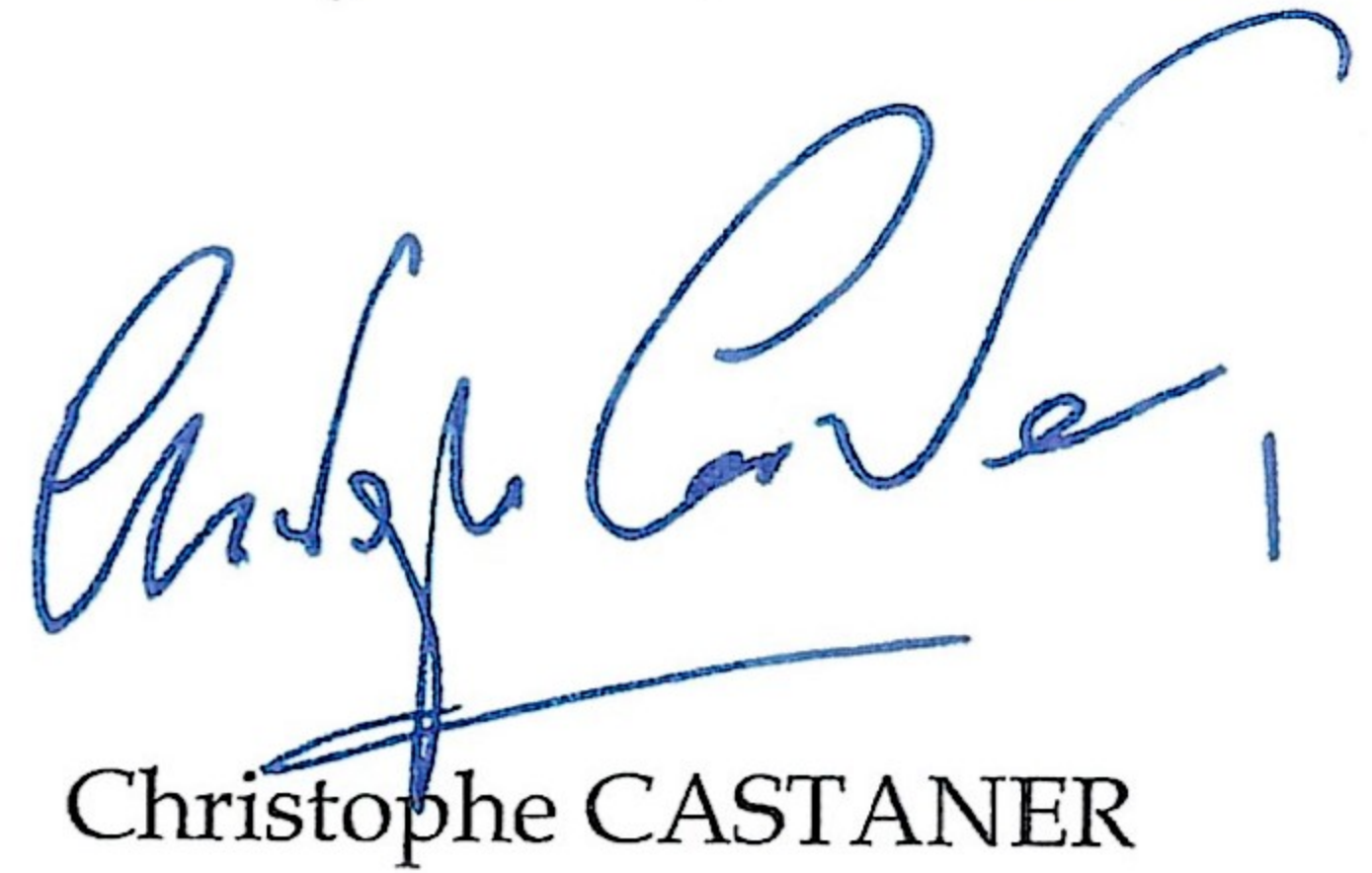
C'est ainsi que l'article 6.3 du décret n°90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnel sera modifié en remplaçant le taux de 19% par celui de 25%.

Bien évidemment, l'ensemble des travaux de concertation qui ont débuté doit se poursuivre dans le cadre d'un dialogue social nourri et constructif. Un point global sur l'ensemble de ces mesures pourra être fait avant l'été. J'attache une attention particulière à ce qu'ils puissent conduire à des avancées concrètes.

Vous pouvez mesurer le chemin déjà parcouru et les engagements que je prends pour porter à leur terme l'ensemble des travaux engagés. Aussi, j'espère que ces éléments vous permettront d'envisager la sortie du conflit, je vous invite donc à me faire part de votre position.

Je vous prie de croire, Messieurs les représentants de l'intersyndicale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Sur l'ensemble de ces points de
sur la note qui va être d'actualité,
je vous propose un point d'échange
deux fois par an. En lien,
si besoin, avec le comité des
financiers.



Christophe CASTANER